

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'industrie suisse du ciment dépasse nettement les objectifs climatiques

L'industrie suisse du ciment contribue à atteindre les objectifs climatiques en réduisant ses émissions de CO₂ de 43 pour cent jusqu'en 2020 par rapport à 1990. Elle dépasse ainsi nettement les objectifs pour la Suisse (20%) et ceux de l'industrie (15%).

Berne, le 11 avril 2022 – Il est vrai que la Suisse passe de justesse à côté de l'objectif visé de 20 pour cent de réduction des gaz à effet de serre jusqu'en 2020, comme l'a [communiqué](#) l'Office fédéral de l'environnement aujourd'hui. Les objectifs climatiques nationaux de la Suisse prévoient en outre que les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie suisse soient réduits de 15 pour cent d'ici à 2020 par rapport à 1990. Aux côtés de l'industrie dans son ensemble, qui est le seul secteur à atteindre ses objectifs, l'industrie du ciment en particulier poursuit ses réductions avec succès depuis les 30 dernières années. Par rapport à 1990, elle a réduit ses émissions de CO₂ de 43 pour cent et dépasse de ce fait nettement les objectifs nationaux définis.

Ce qui, en 2002, a commencé par une convention de branche et a été confirmé par la participation au système d'échange de quotas d'émission de la Suisse et de l'UE se traduit aujourd'hui par des chiffres impressionnants. Il faut savoir en effet que pour l'industrie du ciment à forte consommation énergétique et aux processus générateurs d'émissions, l'objectif de réduction est particulièrement ambitieux. Il a pu être tenu en premier lieu par le développement de ciments optimisés et le remplacement de combustibles fossiles primaires par des combustibles alternatifs.

À l'avenir aussi, l'industrie de ciment poursuivra son objectif et réalisera sa part de réduction afin que la Suisse puisse atteindre ses objectifs climatiques. Pour y parvenir, les technologies de séparation du CO₂ et le traitement du CO₂ extrait seront au centre des préoccupations. Dans sa [«Feuille de route 2050 – Objectif: ciment climatiquement neutre»](#) de l'année dernière, l'industrie a présenté les voies qui, selon elle, conduisent au «zéro net» ainsi que les conditions-cadres nécessaires pour la Suisse.

Pour tout renseignement complémentaire:

cemsuisse, Association suisse de l'industrie du ciment, Marktgasse 53, 3011 Berne,
Dr David Plüss, responsable de la communication et des affaires publiques, 031 327
97 97 ou 079 421 37 21